



N° 1046

/MCVT/DC/SGM/DG-SIRAT/DP/PROA/CSEPR-BAD /SP-C

Objet : Projet de modernisation de la route Lomé-Cotonou (Phase 3 – aménagement et dédoublement de la route Godomey-Ouidah-Hillacondji)

A. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique du secteur des transports, le Gouvernement de la République du Bénin avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Banque Islamique de Développement (BID) a initié le projet de dédoublement de la route Ouidah-Hillacondji (58,5 km), l'aménagement des contre-allées entre Godomey et Ouidah (35,5 km) et des voies d'accès aux sites touristiques de Ouidah (21 km) ainsi que l'aménagement d'un parking gros porteurs d'une superficie de 6 ha et la construction des casernes/logements des services aux frontières sur un domaine d'une superficie de 3 ha d'un montant de 500,26 UC (taux de change du mois de mai-2026, 1 UC = 769,083 FCFA=1,17246 Euro) soit 384741 millions de francs CFA pour une durée de cinq (05) ans. Le projet sera exécuté dans les départements de l'Atlantique et du Mono, les communes de Abomey-Calavi, Ouidah, Kpomassè, Comé et Grand-Popo et les arrondissements de Godomey, Pahou, Ouidah, Agongamey, Sègbohoulé, Agbanto, Agatogbo, Gadamè, Comé, Adjaha, Grand-popo et Agoué.

B. Description sommaire du Projet

a) Objectifs du projet

Sur le plan stratégique, le projet vise à contribuer au désenclavement intérieur du Bénin ainsi qu'au renforcement de l'intégration et du commerce sous-régionaux. Son objectif de développement est de favoriser l'accroissement des échanges régionaux et de soutenir la résilience des populations grâce à l'amélioration du niveau de service des routes à vocation régionale. Il contribuera à fluidifier l'acheminement des produits et à renforcer les échanges culturels ainsi que la cohésion sociale à l'échelle nationale et sous-régionale.

Sur le plan sectoriel, le projet permettra d'améliorer la performance de la chaîne logistique des transports aux niveaux national et régional, tout en favorisant le développement des services et métiers connexes, par l'amélioration du niveau et de la qualité de service de la route le long du corridor reliant les ports de Cotonou et de Lomé.

Sur le plan spécifique, le projet vise à : (i) améliorer le niveau de service du corridor Abidjan-Lagos par la réduction du coût de transport des marchandises, des coûts d'exploitation des véhicules et du temps de parcours ; (ii) renforcer le dispositif de suivi de la cargaison ; (iii) assurer la disponibilité des services de transport et faciliter la connectivité des zones agro-sylvo-pastorales et industrielles ; et (iv) améliorer les conditions de vie des populations de la zone d'influence directe du projet (ZIDP).

b) Bref descriptif des composantes du projet

Les principales composantes du projet se présentent comme suit :

• **Aménagement de Routes**

- travaux de construction des contre-allées sur le tronçon de route Godomey-Ouidah (35,90 km) ;
- travaux de dédoublement de la route Ouidah-Comé-Hillacondji (57,30 km) ;

- travaux d'aménagement de 02 km de voiries en pavés suivant la méthode HIMO ;
- travaux et mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement ;
- contrôle et surveillance des travaux ;
- sensibilisation aux IST/MST/VIH SIDA, aux violences basées sur le genre, à la protection de l'environnement, à la cohésion sociale, à l'éducation civique ;
- libération des emprises et suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ; et
- déplacement des réseaux des concessionnaires.

- **Aménagements et Appuis Intégrés**

- mesures de sécurité routière pour les écoles, centre de santé, marchés ;
- réhabilitation et construction d'infrastructures sociales, scolaires, sanitaires, marchandes et de forages ;
- réhabilitation de pistes connexes ;
- appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes ;
- appui à l'employabilité des jeunes ;
- fourniture d'ambulances médicalisées ;
- renforcement des mécanismes de prévention, de réponse et de gestion des VBG ;
- contrôle et Surveillance des aménagements connexes ;
- études détaillées et dossiers d'appel d'offres pour les aménagements connexes, préparation des mesures de sauvegarde environnementales et sociales relatives à ces aménagements, y compris les activités de facilitation des échanges financées par la BID ;
- construction d'un poste de pesage hors trafic entre Grand-Popo-Hillacondji.

- **Facilitation du Commerce**

- appui au développement et à la promotion du site du Point d'Attractivité et de Compétitivité des Territoires (PACTE) à la frontière du Togo (Agoué/Hillacondji) par la viabilisation du site, l'aménagement du parking poids lourds, voirie et réseaux divers y compris aménagement de la gare routière ;
- études techniques concernant le site du PACTE ;
- soutien en équipements et réfections d'infrastructures des PCJ côté Bénin ;
- appui à l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL) et à l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) à travers une convention entre l'OCAL et la SIRAT ; et
- Campagne de sensibilisation et d'information des acteurs de la chaîne des transports et usagers du corridor (y compris les femmes) sur les dispositions des règlements communautaires relatives à la facilitation de transport et à la charge à l'essieu, sur les pratiques anormales aux frontières.

- **Appui Institutionnel et Gestion du projet**

- appui à l'élaboration des documents de stratégies et de planification du secteur de transport (terrestre, aérien, fluvio-lagunaire et maritime) incluant une étude sur l'identification et les mesures d'indicateurs clés du secteur des transports ;
- appui à la préservation du patrimoine routier ;
- études routières ;
- appui à l'élaboration de plans de développement urbain et renforcement des capacités des communes ;
- suivi-évaluation de l'impact socio-économique du projet incluant le déploiement du RASME ;
- audit annuel de performances/conformité E&S et audit de mise en œuvre du PAR ;
- audit technique et de sécurité routière ;
- audit comptable et financier ;

- audit de passation des marchés ;
- audit de conformité climatique et de suivi de l'empreinte carbone ;
- suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR ;
- convention de maîtrise d'ouvrage délégué entre le MCVT et la SIRAT pour la gestion du projet ;
- convention avec le CNSR pour la sensibilisation et la formation à la sécurité routière ;
- renforcement des capacités (DGFD, CAGD, CTA-SEP) ;
- acquisition de véhicules au profit de la DGFD, la CAGD et le CTA-SEP ;
- acquisition de logiciels et d'équipements informatiques ;
- communication et visibilité ; et
- audit genre dans le sous-secteur des transports routiers.

c) Résultats attendus

Les principaux impacts sociaux positifs attendus du projet sont :

- amélioration du niveau de service de la section de route Ouidah – Hillacondji et réduction des accidents;
- amélioration des échanges ainsi que la performance de la chaîne de transport sur le corridor Lomé – Cotonou;
- amélioration de la mobilité des populations, de l'employabilité des femmes et des jeunes et des conditions de vie des populations de la ZIP.

C. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementale et sociale

Conformément aux exigences de la législation nationale en matière de sauvegardes environnementale et sociale, et aux exigences des Sauvegardes Opérationnelles (SO) environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), les documents mandataires de gestion environnementale et sociale suivants ont été préparés : (i) une étude d'impact environnemental et social (EIES) ; un plan de réinstallation des populations affectées (PAR) ; (iii) un plan de participation des parties prenantes (P3P) ; (iv) un plan d'aménagement et de gestion de la biodiversité (PAB).

Les objectifs spécifiques de ces études sont respectivement :

- évaluer tous les risques et impacts (négatifs et positifs) environnementaux et sociaux du projet ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour éviter ou minimiser les risques et impacts négatifs E&S ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour maximiser/optimiser les impacts E&S positifs du projet ;
- évaluer les risques de dommages/pertes des biens physiques (fonciers, immobiliers) et sources de revenus, etc. ;
- adopter des mécanismes participatifs de compensation des dommages et pertes de biens physiques et de moyens d'existence ;
- prévenir ou gérer les effets néfastes directs et indirects de l'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui pourraient être utilisés dans le cadre du projet.

En respect de la législation nationale sur les évaluations environnementales et sociales, et des exigences E&S de la Banque Africaine de Développement (BAD) mentionnées ci-dessus, le Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable a approuvé lesdits documents ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées. Le Certificat de Conformité

Environnementale et Sociale n°.2026/0229/MCVT/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SEIES/SA du 13 juillet 2026 a été délivré à cette fin.

D. Disponibilité et accessibilité des documents approuvés par le Gouvernement

Les rapports approuvés sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée, aux adresses suivantes :

- Siège de l'Agence d'exécution du projet :
Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT-SA) ; (CESPR-BAD) ; Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, 04 BP 1109 Cotonou Bénin Tél : +229 01 21 60 45 45/01 95 14 71 58 courriel : contact@sirat.bj
- Siège de l'institution nationale en charge des évaluations environnementales :
Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), 2, Avenue Cossi, Route des Pêches Fiyegnon - 3 BP 4387. Cotonou - Bénin. www.abe.bj · (+229) 01 21 00 74 63 (+229) 01 21 00 74 64
- Siège des collectivités territoriales décentralisées dont le territoire accueille le tout ou partie des activités : Abomey-Calavi, Ouidah, Kpomassè, Comé et Grand-Popo.



Georges ALÉ
Ministre du Cadre de Vie et des Transports
chargé du Développement Durable